



DEMAIN PAYSAN-NE LOUP Y ES-TU ?



“PROTEGER MOINS, CE N’EST PAS ACCOMPAGNER MIEUX”

Entre le début de l’année 2018 et l’été 2025, 26 signalements de loups ont été authentifiés par l’Office français de la biodiversité dans notre région. Ce n’est plus une rumeur, le loup marque un retour progressif et durable sur ses anciens territoires. Depuis 30 ans, le scénario est connu : impréparation, inquiétudes, solitude des éleveuses et des éleveurs, tensions qui s’enveniment... Nous avons encore la possibilité – et la responsabilité – d’aller vers une coexistence plus apaisée.

Anticiper, c’est aussi reconnaître que la présence du loup bouleverse les équilibres déjà fragiles du pastoralisme. Charge mentale accrue, coûts supplémentaires, adaptation des pratiques : la coexistence ne peut pas reposer uniquement sur les épaules des paysannes et paysans.

Le retour du loup coïncide avec une aspiration largement partagée dans la société, celle d’un retour du sauvage et d’une nature vivante ; c’est donc à ce titre que les éleveur-euses doivent être pleinement soutenu-es et accompagné-es. Protéger les troupeaux, adapter les pratiques, ça ne peut pas se faire seul, sur le dos de celles et ceux qui font vivre les campagnes.

De plus, les évolutions récentes du statut du loup – en France comme en Europe – avec un assouplissement des possibilités de tir et un abaissement du niveau de protection – nous interpelle et nous inquiète. Assouplir les tirs, abaisser la protection, c’est donner l’illusion d’agir sans régler le fond du problème. Nous y voyons le signe inquiétant d’un désengagement de l’État, alors même que son rôle est central : garantir la pérennité de l’élevage, soutenir ses nécessaires mutations, organiser la coexistence entre faune sauvage et ceux qui façonnent les paysages. Protéger moins, ce n’est pas accompagner mieux. Le loup arrive, c’est un fait.

À nous de faire en sorte que ce ne soit pas une nouvelle fracture entre le rural et le reste de la société. Ce numéro veut ouvrir le débat, sans dogme ni naïveté, mais avec la conviction que la coexistence est possible - avec le soutien de l’État - si les paysannes et paysans ne sont plus laissés-es seul-es face au sauvage.

■ **Julien Vèque, éleveur ovin et référent Conf’ au Comité Loup (18)**



SOMMAIRE

- **ACTUALITÉS LOCALES** p.2
- **DOSSIER : Loup y es-tu ?** p.4-6
- **AMOUR ET LISIER** p.7
- **PORTRAIT de Pascal Cazin** p.8



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

18 - JOURNÉE INOUBLIABLE POUR TOUTES ET TOUS

La Fête de l'Agriculture paysanne a eu lieu le 16 novembre dans un cadre inhabituel par rapport aux autres années. Nous l'avons imaginée en ville : la Conf' 18, l'ADDEAR 18 et les Amis de la Conf' 18 ont débarqué pour cette journée dans les quartiers nord de Bourges, grâce à l'épicerie sociale du quartier. Repas solidaire et collectif, présence de moutons, parcours de bottes de foin, jeux en bois, dégustation de produits paysans, balade en ânes et bonus : mini-tour en tracteur. Un mélange gagnant de visiteuses et visiteurs de tous horizons !



41 - LA CONF' 41 INVITÉE AU BATEAU IVRE !

A l'occasion de la sortie de leur dernier album, le groupe Mossaï Mossaï a invité la Conf' 41 lors de leur concert de lancement au Bateau ivre, salle de spectacle à Tours, afin d'animer un petit temps d'échange et de présentation avant le démarrage du concert. Elise Guellier et Adrien Guellier, membres du comité départemental, ont ainsi animé un débat mouvant pour faire débattre les participant-es sur l'alimentation et le syndicalisme. L'occasion de faire converger les militantismes punk et paysan !

28 - RENCONTRE SUR L'AGRICULTURE PAYSANNE EN COLOMBIE, UN SUCCÈS !

Nous avons profité du passage de la caravane des Droits des paysan-ne-s et du monde rural dans le Perche pour co-organiser avec le groupe local des Ami-es de la Conf' et Via Campesina un moment instructif, festif et convivial. Ce fut un véritable succès avec plus de 80 personnes ! Nos trois invitées* nous ont expliqué comment des mouvements sociaux organisés et des politiques gouvernementales peuvent apporter des changements de paradigme en agriculture. Nous avons entonné l'hymne paysan avec "La Chorale à ta mère" et ses chants militants. Les échanges et la soirée se sont poursuivis autour d'un repas colombien concocté par les bénévoles.

*Martha, paysanne colombienne de la Finca el Milagro ; Véronique Léon, paysanne de la Confédération Paysanne et représentante de La Via Campesina lors de ses missions d'observation du suivi des accords de Paix ; Danièle Coll Figueras, responsable de la coopération entre France-Amérique Latine et l'organisation paysanne de la RedMac Valle del Cauca en Colombie.



45 - SOIRÉE DE SOUS...TIEN !

Le 6 décembre, la Conf' 45 s'est mobilisée avec l'aide des Ami-es de la Conf' 45 pour organiser une soirée festive de soutien pour tenter de boucler l'année !

Une belle réussite : les citoyen-nnes et paysan-nnes ont répondu présent-es ! Nous étions plus de 80 réuni-es à la Ferme de Reully à Fay aux Loges pour soutenir l'Agriculture paysanne.

Grâce aux dons des paysan-nnes du réseau et aux bénévoles "cuisinier-ères", les 70 repas préparés avec les produits issus des fermes du coin ont été vendus, la buvette et la tombola paysanne ont eu un gros succès.

Les copains du groupe de musique folk Polkatomik sont venus mettre l'ambiance et nous faire guincher pour la soirée !

Au final, une belle ambiance, des rires, de la danse et de la solidarité.. de quoi égayer et adoucir cette fin d'année ! A refaire !

ACTUALITÉ RÉGIONALE

DEUX RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT EN OCTOBRE

En octobre, la Conf' Centre a rencontré les services de l'Etat à deux reprises. La Préfète de région d'abord (une première !), avec laquelle ont été abordés plusieurs sujets d'actualité (difficultés sur les fermes, France service agriculture, élevage, agrivoltaïsme...). Elle s'est montrée à l'écoute, mais nos positions sur le stockage de l'eau divergent. Nous avons ensuite rencontré la DRAAF, en vue de la révision du SDREA (Schéma directeur des exploitations agricoles). La Conf' défend notamment une baisse du seuil de contrôle et un maintien à son niveau actuel du seuil d'agrandissement excessif. L'augmenter serait un mauvais signal, dans un contexte où les exploitations sont de plus en plus grandes et de moins en moins transmissibles.

LA MSA VOUS INFORME

“Parent d’un enfant gravement malade, avec l’**AJPP** je bénéficie d’une aide financière pour rester à ses côtés.”



+ que des aides, un droit.



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Vous aussi, vous y avez peut-être droit.
Faisons le point sur :



LE LOUP EST DE RETOUR

PRÉSENCE ET RÉGLEMENTATION

Le loup était historiquement présent dans toutes les campagnes en France. Provoquant de gros dégâts sur les élevages, il devient ennemi public n°1. D'importants moyens sont déployés pour le chasser : l'espèce est considérée comme éradiquée en France en 1937. 50 ans plus tard, le loup est déclaré espèce protégée au niveau européen.

Aujourd'hui, la population française est estimée à 1000 individus, avec une présence régulière sur environ 60 000 km² (en particulier dans les régions AURA et PACA). La population est toujours en cours d'expansion géographique.

La réglementation prévoit différents niveaux de protection des troupeaux contre la prédation, à partir d'arrêtés pris sur certaines zones, qui donnent accès à des aides pour les paysannes, selon 3 niveaux :

- Cercle 1 : communes dans lesquelles la prédation est avérée. Moyens de protection aidés : gardiennage/surveillance renforcés, chiens de protection, investissements matériels (parcs électrifiés), analyses de vulnérabilité et accompagnement technique.
- Cercle 2 : zones où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la survenue possible de la prédation par le loup pendant l'année en cours. Moyens de protection aidés : chiens de protection, investissements matériels (parcs électrifiés), analyse de vulnérabilité et accompagnement technique.
- Cercle 3 : zones de survenue possible de la prédation du loup à moyen terme. Moyens de protection aidés : acquisition et accompagnement pour les chiens de protection.

Certains tirs encadrés par la loi sont autorisés par dérogation dans les cas suivants :

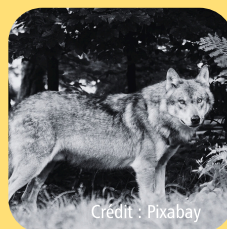
- Intérêt à agir : prévention de dommages importants à l'élevage
- Aucune solution mise en œuvre n'est satisfaisante
- De façon à ne pas nuire à la conservation de l'espèce selon la modélisation en vigueur

En Région Centre, des signes de présence (pas d'installation) ont été observés depuis 2016. Des cas de prédation ont été considérés imputables au loup. Le classement actuel est le suivant :

- Cher : 9 communes en cercle 2 et toutes les autres en cercle 3.
- Loir-et-Cher et Indre-et-Loire : toutes les communes en cercle 3.
- Eure-et-Loir : toutes les communes en cercle 3.
- Loiret : arrêté à paraître.

■ **Julie Scapino, animatrice Conf' CVL et Vincent Touzeau, maraîcher (45)**

Canis Lupus



Longueur : 1-1.60m

Hauteur : 60-80cm

Poids : 30-80kg

Espérance de vie : 15 ans

Gestation : 2,5 mois

Classe : Mammifères

Ordre : Carnivore

Famille : Canidés

Prédateurs supérieurs, excellent odorat, grande endurance.

Mode de vie : social, en meute (entre 4 et 10 individus) constituée de différents protagonistes : les adultes reproducteurs, les subadultes, les louveteaux. La meute vit sur un territoire donné qui est marqué par des hurlements, des dépôts d'urine ou des griffures, sur un territoire de 100 à 1000 km² dans lequel ils se déplacent selon un réseau de trajets qu'ils connaissent.

Dispersion : intervient entre 10 mois et 3 ans, concerne un seul ou 2 individus qui quittent la meute pour trouver un nouveau territoire (les déplacements pouvant se faire de quelques km à 1000 km).

Plusieurs issues possibles :

- Trouver un partenaire et fonder une nouvelle meute.
- S'intégrer dans une meute existante, événement rare mais observé.
- Continuer à errer, en tant que loup solitaire, parfois durant plusieurs années.

Plusieurs fonctions :

- Le brassage génétique, essentiel pour la santé des populations.
- La colonisation de nouveaux habitats, permettant le retour du loup dans des zones où il avait disparu.
- L'équilibre démographique, en limitant la compétition interne dans les meutes.

Adèle Touzeau, animatrice Conf' 45

SE PROTÉGER DE LA PRÉDATION DU LOUP

QUE FAIRE EN CAS D'ATTAQUE ?

L'Office français de la biodiversité (OFB) anime un réseau de spécialistes sur le loup depuis le retour de l'espèce en France au début des années 1990, le réseau Loup. Les agents formés au sein de ce réseau ont pour mission de gérer les signalements de suspicion de présence de loup dans leur département d'activité. Ainsi, tout élément laissant penser à une présence de loup doit être signalé au service départemental de l'OFB, afin de réaliser une expertise de l'événement remonté. Ils peuvent être de plusieurs natures : observation visuelle, empreintes, indices biologiques (urine, crottes, sang, poils, hurlements, prédation de proies domestiques et sauvages).

Concernant les suspicions de prédatons, il est important de prévenir le plus rapidement possible le service départemental afin de permettre une expertise sur le terrain avant une trop grande décomposition des animaux morts. Un délai de 48h entre la mort présumée et l'expertise sur le terrain est recherchée. Une fois les services de l'OFB prévenus, il convient de conserver les dépouilles et de ne pas les envoyer à l'équarrissage avant l'expertise. L'idéal est de ne pas déplacer les dépouilles afin de permettre aux agents venant faire l'expertise d'observer l'environnement immédiat. En cas de fortes pluies, il est conseillé de disposer des bâches sur les dépouilles afin d'éviter le lessivage des traces d'hématomes par la pluie. Les animaux blessés seront également expertisés. Ils doivent donc être observables lors de la venue des agents.

Suite à l'expertise de terrain, une conclusion sera apportée dans les jours suivants par le service régional de l'OFB et la DDT pour indiquer si la cause de mortalité est due à une prédation ou non, et si la responsabilité du loup peut être écartée ou non.

Plus d'information sur le site du réseau Loup : www.loupfrance.fr

■ **Paul Hurel, Animateur régional réseau Loup, Office français de la biodiversité**



TÉMOIGNAGE : Alice Duval, GAEC des Mauvas, Vesdun (18)

En avril 2023, un lot de brebis prêtes à agneler a été attaqué sur notre ferme. Le matin, nous avons retrouvé une brebis morte et plusieurs brebis blessées. Après le passage du vétérinaire venu faire le constat de l'attaque et soigner les blessées, nous avons appelé l'OFB (Office Français de la Biodiversité), qui nous a conseillé de ne pas bouger le cadavre et surtout de le protéger d'éventuels prédateurs. Un agent est venu le lendemain, il a mesuré les plaies, fait des relevés, tout en étant dans l'obligation de ne pas nous dire ce qu'il en pensait.

Par la suite, deux brebis ont avorté, deux ont été euthanasiées et deux sont devenues aveugles. Au-delà des pertes et des blessures, nous nous sentons impuissants et nous craignons pour la suite. Le GIE Zone verte nous conseille des granulés pour gérer le stress des brebis. Pas tranquilles, nous rentrons les brebis tous les soirs.

Quelques semaines plus tard, le constat arrive : attaque de grand canidé, loup non exclu. Après cela, nous décidons de renforcer notre système de clôture et de mettre des chiens de protection dans tous les lots car ce jour-là, c'est comme si nous avions failli dans ce que l'on doit à nos brebis : les protéger.

QUELS MOYENS DE LUTTE ET DE PROTECTION SUR LE LONG TERME ?

En fonction du cercle arrêté sur le territoire, on a le droit à différentes aides, mais pas forcément à des indemnités en cas d'attaque. Face à une attaque, le seul moyen de protection c'est le chien. Sachant que le chien sera efficace à partir d'1,5/2 ans, il est urgent d'anticiper l'arrivée du loup. Pour un maximum d'efficacité, on compte un chien pour 100 brebis et si possible un seul troupeau avec plusieurs chiens à l'intérieur. Malgré cela, Canis Lupus prélèvera une petite part acceptable dans le troupeau mais grâce aux chiens de protection, ce sont aussi moins de prairies défoncées par les sangliers et il n'y a pas d'attaque de chiens errants, sans compter le bonheur du berger et du troupeau de vivre avec des patous.

Concernant les tirs de défense, il faut subir une attaque pour en bénéficier, ce qui impacte les éleveur-ses des territoires nouvellement investis par le loup. C'est de nouveau une question d'anticipation pour protéger nos troupeaux !

Comme dans toutes choses, il y a des inconvénients mais aussi des avantages. Aux éleveur-ses de s'adapter et à l'Etat de les aider.

■ **Didier Crèche, éleveur ovin retraité (41)**

ACCUEILLIR UN CHIEN DE PROTECTION AVEC L'IDELE

La mise en place d'un chien de protection se réfléchit au préalable, afin de se préparer au mieux. La démarche idéale est de participer à une journée de formation, lorsque cela est possible, afin d'aborder les implications nécessaires de l'éleveur-euse pour mettre en place un chien dans son troupeau. Des formations sont proposées par l'IDELE, par le biais des chambres d'agriculture ou des ADDEARS.

Quand la décision est prise, un accompagnement est possible avec un relais local IDELE (pris en charge à 100% grâce au plan loup). Le relais en question vient alors pour une première visite, afin de préparer l'arrivée du chiot. L'idée est de mettre en place le chiot dans des conditions qui lui permettent de s'attacher aux animaux avec lesquels il va vivre et limiter les erreurs qu'il pourrait commettre lors de son évolution. Penser à tout est compliqué et se faire aider permet de noter les points de vigilance. La mise en place d'un chiot demande du temps et de la disponibilité, une étape indispensable est donc de prévoir la meilleure période de l'année par rapport à son système. Le choix de la race peut intervenir s'il est important pour l'éleveur-se, mais il faut noter l'importance de l'élevage d'où va venir le chiot, car le naisseur choisi doit avoir préparé le terrain.



■ **Elise Colas, éleveuse en pastoralisme et relais local IDELE (18-45-28)**

Qu'est-ce que l'idele ?

L'IDELE est l'Institut de l'élevage. Ces domaines d'activité sont l'expertise, la recherche appliquée et l'innovation, au service des filières d'élevage. Il anime un réseau chiens de protection pour l'accompagnement technique des éleveur-ses et l'amélioration de la qualité des chiens de protection.

Les relais IDELE en région Centre-Val de Loire

Cher

Elise Colas (18290 Assigny) - 06 76 53 53 84

Eure-et-Loir

Cécile Boulay (41120 Chitenay) - 06 76 34 51 23

Indre

Mathilde Parmentier (36200 Ceaulmont) - 06 77 59 99 24
Antoine Laporte Many (86290 La Trimouille) - 06 88 75 87 74

Indre-et-Loire

Mathilde Parmentier (36200 Ceaulmont) - 06 77 59 99 24
Mathieu Beliard (49190 Rocherfort-sur-Loire) - 06 84 49 29 56
Odile Chancerelle (49380 Notre-Dame-d'Allenoçon) - 06 48 27 09 80

Loir-et-Cher

Céline Boulay (41120 Chitenay) - 06 76 34 51 23
Mathilde Parmentier (36200 Ceaulmont) - 06 77 59 99 24

Loiret

Céline Boulay (41120 Chitenay) - 06 76 34 51 23
Elise COLAS (18290 Assigny) - 06 76 53 53 84



"Loups et élevages : Faire face à la prédation"

8 pages de la Confédération paysanne

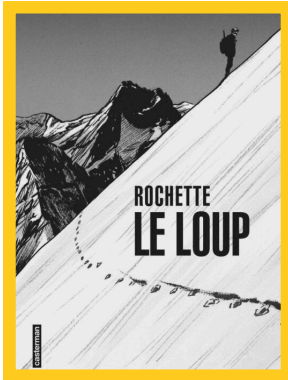
Disponible ici :





CONSEIL DE LECTURE

FLORILÈGE D'EXPRESSIONS



LE LOUP

de Jean-Marc Rochette

Editions Casterman

Cette belle bande dessinée raconte le face à face d'un berger et d'un loup dans les Alpes, dans le massif des Ecrins.

"Entre chien et loup"

"Le loup sort du bois"

"Crier au loup"

"Il y a un loup"

"Une faim de loup"

"Se jeter dans la gueule du loup"

"Marcher à pas de loup"

"Un loup dans la bergerie"

"Quand on parle du loup, on en voit la queue"

"Être connu comme le loup blanc"

"Être un loup pour l'homme"

"Avoir vu le loup"

COUP DE GUEULE

LES PRÉDATEURS À 2 PATTES FONT AUSSI DES DÉGÂTS

Quelle aubaine pour moi que ce contrat de mise en gestion de 80 hectares en bord de Loire pour aller faire pâturer mes brebis transhumantes de mai à septembre ! Cadre magnifique, accès aux primes PAC. Pour une bergère sans terre, c'est Byzance... Mais quelle ne fut pas ma surprise d'être aux prises de multiples vols : mon canoë pour commencer, du petit matériel, des filets de clôture et pour finir l'ensemble des éléments de mon campement d'estive. Les gendarmes ont été mes meilleurs amis tout l'été... Ayant revêtu ma casquette d'enquêtrice, c'est avec stupéfaction que j'ai découvert que c'est un agriculteur qui m'a subtilisé la majeure partie de mes affaires... Un historique, ancien propriétaire de certaines parcelles rachetées par le Conservatoire des espaces naturels... La terre, le corps... Il n'a apparemment pas supporté ma présence sur place. Que faut-il faire pour que les agriculteur-rices se serrent les coudes et ne se trompent pas de coupables ? Le sens du collectif et de la solidarité est encore loin d'être gagné au sein de ce corps de métier qui peut se révéler bien cruel parfois.

■ **Alexandra Céalis, bergère-éleveuse en ovin viande (28)**



A l'heure où nous bouclons ce numéro, le monde agricole se mobilise contre la gestion gouvernementale brutale et mortifère de la crise de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC).

Nous nous joignons à cette colère !

N° 60- DEMAIN PAYSAN-NE 18-28-41-45 - journal publié par :

Confédération paysanne du Cher - 02 36 40 91 57 - directrice de publication : Davina Portalier - coordination-rédaction : Claire Guillemet
Confédération paysanne d'Eure-et-Loir - 06 41 32 93 18 - directeurs de publication : Michel Geray, Alexandra Céalis - coordination-rédaction : Laurence Ledanois

Confédération paysanne du Loir-et-Cher - 07 71 58 11 74 - directrice de publication : Anne Saillard - coordination-rédaction : Justine Camus

Confédération paysanne du Loiret - 07 62 30 77 67 - directeur de publication : Vincent Touzeau - coordination-rédaction : Adèle Touzeau

Confédération paysanne Centre-Val de Loire - 09 80 67 63 46 - coordination-rédaction : Julie Scapino

Tirage : 450 exemplaires - ISSN : 2493-4720 - Imprimerie : ISF Communication - 2, rue des Onze Arpents, 41000 Blois - Graphisme : Adèle Touzeau, Justine Camus, Laurence Ledanois - Pictogrammes : Flaticon, Canva
9, place de la halle saint Pierre, 45 110 Châteauneuf sur Loire | demainpaysan@confederationpaysanne.org - 07 62 30 77 67



J'ai commencé par un Brevet Technique Agricole (BTA), qui m'a permis de réaliser un premier stage de six mois en Angleterre, dans une ferme ovine du Sussex. Par la suite, j'ai exercé le métier de tondeur de moutons pendant quinze ans, en région Centre, dans le sud de la France, ainsi qu'au fil de nombreuses saisons en Nouvelle-Zélande. En 1997, à 35 ans, je m'installe en Loir-et-Cher, sur la ferme de mes grands-parents maternels, à quelques kilomètres de mon lieu de naissance.

Je viens d'une famille de petits paysans et d'une ferme très diversifiée. Lorsque je m'installe, il ne reste que quelques bâtiments. Je cherchais à m'établir, même si mon projet n'était pas encore totalement défini. L'opportunité s'est présentée grâce à un paysan voisin, chez qui je tondais les moutons et qui proposait des terres à louer. J'ai pu en même temps racheter un troupeau de 120 brebis. À cette période, un groupement de producteurs m'a également sollicité pour élever de la volaille de chair en agriculture biologique, ce qui a conforté mon installation. La conversion bio du troupeau de brebis s'est faite rapidement, dès 1999.

Aujourd'hui, nous produisons des volailles de chair en plein air, avec 2 000 poules par bande et trois bandes par an, ainsi qu'un troupeau de brebis dont nous assurons la transformation directement sur la ferme. Nous n'achetons plus de brebis : chaque année, environ 70 agnelles sont conservées pour le renouvellement, et les brebis réformées sont valorisées en saucisses et merguez. Nous avons créé très tôt un laboratoire de découpe sur l'exploitation, et deux bouchers interviennent désormais selon les besoins pour préparer les commandes. Depuis le début, nous cherchons à tendre vers une autonomie alimentaire maximale afin de dépendre le moins possible de facteurs extérieurs. Je continue moi-même de tondre les brebis et revends la laine à l'étranger, faute de filière locale. À côté de cela, nous accueillons régulièrement des scolaires, et nous gérons un gîte d'étape.

Nous travaillons en direct avec les abattoirs d'Ouchamps et de Vendôme, et l'essentiel de nos ventes se fait à la ferme. Nous complétons avec le marché de Romorantin et quelques AMAP. Nous proposons également de l'épicerie sèche produite par nos voisins paysan-nes. Nous faisons partie d'une CUMA pour la majorité de notre matériel.

L'autonomie que nous avons construite a aussi ses limites : la charge de travail est parfois difficile à gérer. Nous travaillons tous les jours, environ 60 heures par semaine, avec une demi-journée de repos — quand les week-ends de vente ne nous mobilisent pas entièrement. Si j'avais quinze ans de moins, je m'orienterais peut-être vers une filière plus longue, mieux rémunérée.

J'ai rejoint la Confédération paysanne du Loir-et-Cher au début des années 2000. Je me retrouvais déjà dans les valeurs de la Conf' avant même d'être paysan, et j'avais autour de moi un noyau d'adhérent-es. J'avais d'ailleurs participé, ces premières années-là, à une Assemblée générale de la Conf' nationale que j'avais beaucoup appréciée. J'ai été membre du comité pendant douze ans et représentant à la Chambre d'agriculture pendant un mandat de six ans. Pour moi, la Conf' doit rester un syndicat ouvert à toutes ; le fait qu'elle soit souvent associée uniquement à la bio m'a parfois gêné.

Depuis deux ans, nous sommes accompagnés par l'ADDEAR dans la perspective de transmettre la ferme. Cet appui nous permet d'y voir plus clair, notamment dans l'éventualité d'une reprise par mon fils dans un cadre plus collectif. Nous sommes très satisfaits de cet accompagnement, qui nous offre un espace précieux pour prendre du recul.



Surfaces : 130 hectares

Production : Poules : 3 bandes de 2000 par an
Brebis : 330 à la reproduction dont 120 solognotes

Main d'œuvre : 2 ETP + 1 ETP occasionnel

Commercialisation : 95% vente à la ferme
Marché et AMAP

■ **Portrait réalisé par Justine Camus, animatrice Conf'41**